



PROJET
COIFFURE
SECONDAIRE

Épreuve 1 — SERVICE DE TEXTURE CHIMIQUE ET COUPE SELON DES SOUHAITS

DURÉE: 2 h 45

1.1 EXPLICATION

Le concurrent ou la concurrente doit reproduire aussi fidèlement que possible un service de texture chimique, une coupe et une mise en forme d'après des souhaits. La technique d'enroulage sera partielle. Le résultat final devra respecter les souhaits sous tous les aspects.

1.2 COUPE

- La coupe doit respecter les souhaits.
- Toutes les techniques et tous les instruments de coupe sont permis.

1.3 TEXTURE CHIMIQUE

- La permanente sera fournie par notre commanditaire (L'Oréal).
- Toutes les techniques d'enroulage sont permises.
- Seul la permanente fournie par le commanditaire est autorisée.
- Le résultat final doit respecter le souhait du client.
- L'application des produits chimiques doit être conforme aux instructions du fabricant.

1.4 RÉSULTAT FINAL

- La mise en forme doit respecter le souhait du client.
- Seuls les produits de mise en plis fournis par le commanditaire sont autorisés.

La marotte utilisée pour cette épreuve est Tony – 02-222256. Elle est commanditée par Pivot-Point Canada. Sous réserve de disponibilité.

Épreuve 2 — COIFFURE CHEVEUX LONGS RELEVÉS SELON DES SOUHAITS

DURÉE: 1 h 45

2.1 EXPLICATION

Les concurrents et les concurrentes doivent créer une coiffure relevée pour cheveux longs. Les souhaits de la cliente doivent être respectés. Les concurrents et les concurrentes devront publier une photo du résultat final sur un site de médias sociaux fourni.

2.2 COULEUR

- Pour cette épreuve, aucune couleur ni shampooing neutralisant ne sont autorisés.

2.3 RÉSULTAT FINAL

- Le résultat final doit respecter les souhaits de la cliente.
- Tous les outils de coiffure sont autorisés.
- Seuls les produits coiffants fournis par le commanditaire sont autorisés.
- Aucun instrument de coupe n'est autorisé.
- Les seuls ornements ou voiles autorisés sont ceux qui pourraient être fournis par Skills/Compétences Canada.
- L'usage de cheveux rapportés, de crêpons ou de filets sont interdits.
- Les fixatifs de couleur (y compris ceux avec des paillettes) ainsi que les mousses, gels, marqueurs, crayons et autres produits colorés sont interdits.
- Les concurrents et les concurrentes devront publier une photo du résultat final sur un site de médias sociaux fourni.

La marotte utilisée pour cette épreuve est Ingrid - 02-222308. Elle est commanditée par Pivot-Point Canada. Sous réserve de disponibilité.

Épreuve 3 — COUPE DE CHEVEUX, COLORATION ET MISE EN FORME DE STYLE COMMERCIAL D'APRÈS DES SOUHAITS

DURÉE: 3 h

3.1 EXPLICATION

Les concurrents et les concurrentes doivent effectuer une coupe de cheveux et une coloration de style commercial selon les souhaits d'une personne à l'allure moderne d'aujourd'hui. Le résultat ne doit pas être progressif ni avant-gardiste. Il doit s'agir d'une coupe, d'une couleur et d'une mise en forme de style commercial qui sont habituellement pratiqués dans un salon de coiffure moderne. Les souhaits de la cliente doivent être respectés.

3.2 COUPE

- Tous les outils de coupe sont autorisés.
- La coupe doit respecter les souhaits de la cliente.

3.3 COULEUR

- Tous les cheveux doivent être colorés.
- La coloration doit respecter les souhaits de la cliente.
- Toutes les techniques de coloration sont autorisées.
- Seuls les produits de coloration fournis par le commanditaire sont autorisés.

3.4 MISE EN PLIS

- Tous les outils sont autorisés.
- Seuls les produits coiffants fournis par le commanditaire sont autorisés.
- Les fixatifs de couleur (y compris ceux avec des paillettes) ainsi que les mousses, gels, marqueurs, crayons et autres produits colorés de ce genre ne sont pas autorisés.
- La mise en forme peut couvrir un œil, si cela est souhaité.
- La mise en forme doit respecter les souhaits de la cliente.

La marotte utilisée pour cette épreuve est Ingrid - 02-222308. Elle est commanditée par Pivot-Point Canada. Sous réserve de disponibilité.

Épreuve 4 — COUPE ET MISE EN FORME DE STYLE COMMERCIAL D'APRÈS UNE PHOTO

DURÉE: 1 h 30

4.1 EXPLICATION

Les concurrentes et les concurrents doivent reproduire le plus fidèlement possible une coupe et une mise en forme d'après une photo qui leur aura été fournie. La coupe et la coiffure suivront la mode moderne d'aujourd'hui. La couleur des cheveux ne doit pas être modifiée.

4.2 COUPE DE CHEVEUX

- La coupe doit semblable à celle de la photo.
- Tous les instruments de coupe sont autorisés, sauf les tondeuses (à piles ou électriques) et les pinces à épiler.
- Les rasoirs sont autorisés à condition d'être équipés d'un dispositif de sûreté.

4.3 MISE EN FORME

- Seul un séchoir à main est autorisé.
- Les fers chauffants sont interdits.
- Les brosses, les peignes et les pinces à cheveux sont permis.
- Seuls les produits coiffants fournis par le commanditaire sont autorisés.
- Les fixatifs de couleur, mousses, gels, marqueurs, crayons et autres produits colorés de ce genre ne sont pas autorisés.
- Le résultat final doit être une reproduction identique de la coiffure sur la photo.

La marotte utilisée pour cette épreuve est Antonio- 02-222250. Elle est commanditée par Pivot-Point Canada.



COMMUNICATION



CRÉATIVITÉ ET INNOVATION



RÉSOLUTION DE PROBLÈMES